



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 28 mai 2019/sba

Préavis municipal No 2019 / 06

Point No 6 de l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2019

Demande de crédit de CHF 76'810.00 pour l'aménagement de locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire à Avenches

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

La constitution du Canton de Vaud prévoit que l'Etat et les communes sont tenus d'offrir des prestations aux Eglises reconnues comme institutions de droit public selon la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007. Cette loi prévoit également que les communes concluent une convention portant sur les prestations que celles-ci sont tenues de fournir aux Eglises.

La convention entre l'Association paroissiale de la Paroisse catholique St-Maire d'Avenches et les communes d'Avenches, Cudrefin, Faoug et Vully-les-Lacs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, stipule à l'article 10, alinéa 3 que les frais d'entretien lourd des lieux de culte et des lieux de catéchisme sont entièrement pris en charge par les communes qui s'entendent entre elles pour déterminer leur répartition financière.

L'article 3 de ladite convention précise également que la Commune d'Avenches est l'interlocutrice de la paroisse pour l'ensemble des communes dans le cadre budgétaire et les comptes. Toutes les communications de ces objets transitent par elle pour l'ensemble des communes.

C'est sur ces bases légales et conventionnelles que le Conseil communal est consulté pour l'octroi d'un crédit extrabudgétaire destiné à financer l'aménagement de locaux de catéchismes pour la Paroisse catholique St-Maire.

Le Conseil communal d'Avenches a accepté un crédit extrabudgétaire de CHF 296'000.00 destiné à financer les travaux d'aménagement de locaux de catéchisme lors de sa séance du 11 avril 2019.

Objet du préavis :

La cure catholique d'Avenches est une maison de maître édifée en 1899. Le bâtiment est situé sur la parcelle RF 892 qui va de l'avenue Jomini jusqu'à la route de Berne. Il est inventorié en notre 3 du recensement architectural du canton de Vaud.

Vu son âge, soit 120 ans, et son utilisation pour diverses fonctions depuis sa construction, le bâtiment s'est dégradé et a subi l'usure du temps, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De ce fait, il est devenu indispensable d'effectuer des travaux afin d'améliorer, de rénover ou d'assainir certaines parties du bâtiment.

Coûts

Le montant global de la rénovation est devisé à Fr. 296'000.— TTC (+/-15 %)

La clé de répartition est la suivante :

<u>Communes</u>	<u>Nombre de catholiques</u>	<u>Total par commune</u>
Avenches	1540	161'588.10
Cudrefin	294	30'848.65
Faoug	255	26'756.45
Vully-les-Lacs	732	76'806.80
	2821	296'000.00

A noter que les communes de Faoug et Cudrefin ont prévu les montants relatifs à l'aménagement de ces locaux de catéchisme dans leurs budgets courants respectifs. La commune d'Avenches, quant à elle, a procédé par voie de préavis.

Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 2019 / 06,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide :

- de lui accorder un crédit de CHF 76'810.00,
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - o CHF 76'810.00 par la trésorerie courante
- d'amortir l'investissement de CHF 76'810.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'681.00 par année, par le chapitre 58, la première fois au budget 2020.


AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


B. Clerc



La Secrétaire


S. Baumann